

PROCES VERBAL

Conseil Communautaire du lundi 12 avril 2021

Au centre culturel de Langeac

Nombre de conseillers communautaires : 64 +8 pouvoirs

Date de convocation : 6 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le lundi 12 avril 2021 à 17h30

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Langeac sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD, pour la tenue d'une session ordinaire.

Présents : Mmes Séverine EYNARD, Nathalie BOUDOUL, Annie PAGE, Marie-Christine DELABRE, Gisèle RASPAIL (Cronce), Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Gisèle RASPAIL (La Besseyre-St-Mary), Marie-Andrée PERREY, Anne-Lise JAMON, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Caroline SAHUC, Patricia BARLIER, Gisèle PABIOU, Chantal FARIGOULE, Lydie BERTONI, Martine PAYS, Eliane CHANY, Magalie MISSONNIER, Jessica COUDERT, Karine CROS, Pascale NOËL, Michèle Malfant et Nathalie RAMBOURDIN, MM. Jean-Louis PORTAL, Joël HAUSNER, René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Pascal BISCARRAT, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Michel BECKERT, Alain BESSON, Norbert BERNARD, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Gérard GOUDARD, Christian NICOUX, Franck NOEL-BARON, Jean-Pierre BOUET, Jean-Michel MARCET, Philippe MOLHERAT, Loïc TRONCHERE, Jean-Claude BAGES, Gérard BELIN, Jean-Michel ALLIGNON, André DORIER, Jean-Michel DURAND, Hervé ROMAGON, Alain GARNIER, Thierry GARNIER, Denis GAILLARD, Christian CHAZELLET, Jérôme SAUVANT, Guy LAFOND, Ludovic LEYDIER, Régis DUHAMEL, Robert BESSE et Michel AUBAZAC.

Pouvoirs : M. Paul TORRENT à Mme Eliane CHANY, M. Nicolas VIGIER à M. Denis GAILLARD, M. Serge ROCHER à M. André DORIER, M. Gaston CHACORNAC à M. Philippe MOLHERAT, Jean-Luc BRINGER à M. Gérard BELIN, Mme Anne-Marie BRUN à M. Didier HANSMETZGER, M. Joël PLANTIN et Mme Madeleine ROMEUF à M. Jérôme SAUVANT.

Absents Excusés : Mme Sylvie MICHEL, Laurence CUBIZOLLES, MM. Alain CHATEAUNEUF, Roland GALTIER, Mickael VACHER, Joseph VISSAC, Mathieu FLANDIN, Jacques MOUNIER, Jean-Paul FAGHEON, Michel BRUN, Gilles RUAT, Yves ATTARD, et Alain FOULLIT.

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis PORTAL

2021--03-01 : Vote des taux pour la fiscalité 2021

Rapporteur : M. Jean-Louis PORTAL

Vu l'arrêté préfectoral N°DIPPAL/B3/2016/256 en date du 27 décembre 2016, portant statuts de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier, conformément à l'article L.5211-51 du CGCT,

Vu l'état fiscal n°1259 FPU transmis par les services de l'Etat le 2 avril 2021,

Vu le DOB 2021 présenté au conseil communautaire du 28 février 2021,

Le Président rappelle aux membres du conseil que la Communauté de Communes a opté en 2017 pour le régime de droit commun avec un lissage de taux des impôts ménage (TH, TF, FFNB) et entreprise (CFE) sur une période de 12 ans.

Dans le cadre du débat d'orientations budgétaires 2021 présenté lors du conseil communautaire du 28 février 2021 il n'a pas été envisagé de procéder à une augmentation des taux de fiscalité locale pour 2021.

La réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi des finances pour 2020, prévoit notamment le gel des taux intercommunaux de la taxe d'habitation en 2020 à hauteur des taux 2019. Dès lors la Communauté de Communes des Rives du Haut Allier ne vote pas le taux de taxe d'habitation en 2021

Aussi, le Président propose de maintenir pour 2021 les taux suivants :

- Taxe foncière (TF) : 2.31 %
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 14.23 %
- cotisation foncière des Entreprises (CFE) : 26.33 %

Après débat et sur proposition du Président, le Conseil communautaire :

ADOpte pour l'année 2021 les taux suivants :

- Taxe Foncière (TF) : 2.31 %
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 14.23 %
- Cotisation foncière des Entreprises (CFE) : 26.33 %

La délibération est adoptée à 69 pour, 1 contre (M. Franck NOEL-BARON) et 2 abstentions (Mme Gisèle PABIOU et M. Jean-Pierre BOUET).

2021-03-02 : Vote des taux de TEOM pour 2021

Rapporteur : M. Claude GINHAC

Vu l'arrêté préfectoral N°DIPPAL/B3/2016/256 en date du 27 décembre 2016, portant statuts de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier, conformément à l'article L.5211-51 du CGCT,

Vu l'état fiscal n°1259 TEOM transmis par les services de l'Etat,

Vu la compétence communautaire d'élimination et de valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés,

Vu l'état récapitulatif de la participation communautaire établi par le SICTOM Issoire/Brioude au titre de 2021,

Vu l'état récapitulatif de la participation communautaire établi par le SICTOM des Monts du Forez au titre de 2021,

Le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier doit voter les taux différenciés de TEOM pour le secteur géographique dont les communes sont collectées par le SICTOM Issoire/Brioude et pour le secteur géographique dont les communes sont collectées par le SICTOM Des Monts du Forez.

Pour 2021, le produit appelé par le SICTOM Issoire/Brioude pour assurer la collecte et le traitement des ordures ménagères du secteur géographique concerné par le SICTOM Issoire/Brioude est de 1 755 660,44 €. Le taux moyen sera pour 2021 sera de 12.16%.

Pour 2021, le produit appelé par le SICTOM des Monts du Forez pour assurer la collecte et le traitement des ordures ménagères du secteur géographique concerné par le SICTOM des Monts du Forez est de 74 614,80€. Le taux moyen sera pour 2021 de 14.71%.

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil :

VOTE les taux de la TEOM pour 2021 comme suit :

- Pour les communes adhérentes au SICTOM Issoire/Brioude un taux unique de 12.16%
- Pour les communes adhérentes au SICTOM des Monts du Forez un taux unique de 14.71%

La délibération est adoptée à 69 pour, 2 abstentions (Mme Karine CROS et M. Jean-François BLANC) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Régis DUHAMEL).

2021-03-03 Objet : Présentation, débat et vote du Budget Principal 2021

Rapporteur : M. Jean-Michel DURAND

Section en fonctionnement dépenses : 14 874 736,63 €

- Charges à caractère général : 2 469 565,00
- Charges de personnel : 2 434 300,00
- Atténuations de produits : 2 730 563,00
- Dépenses imprévues : 795 000,00
- Virement à la section d'investissement : 2 179 726,93 €
- Opérations d'ordre : 800 347,47
- Autres charges de gestion : 3 243 127,88
- Charges financières : 120 606,35
- Charges exceptionnelles : 1 500,00
- Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles : 100 000,00 €

Section en fonctionnement recettes : 14 874 736,63 €

- Résultat de fonctionnement reporté : 3 193 181,30

- Atténuation de charges : 490 000,00
- Opération ordre entre section : 101 719,33
- Produits des services : 408 820,00
- Impôts et taxes : 7 598 880,00
- Dotations, subventions et participations : 2 817 636,00
- Autres produits de gestion courantes : 264 000,00
- Produits exceptionnels : 500 €

Section en investissement dépenses : 5 561 755,72 €

- Déficit d'investissement reporté : 80586,04
- Dépenses imprévues : 100 000,00 €
- Opération d'ordre transfert entre section : 101 719,33 €
- Emprunt et dettes : 214 100,00 €
- Immobilisations incorporelles : 115 000,00 €
- Subventions d'équipement versées : 417 200,00 €
- Immobilisations corporelles : 657 000,00 €
- Immobilisation en cours : 3 876 150,35 €

Section en investissement recettes : 5 561 755,72 €

- Virement de fonctionnement : 2 179 726,93 €
- Opération d'ordre transfert entre section : 800 347,47 €
- Opérations patrimoniales : 40 000 €
- Dotations, fonds divers : 400 000,00 €
- Subventions d'investissement : 1 523 644,94 €
- Emprunts : 596 000 €
- Autres immos financières : 13 732,05 €

La délibération est adoptée à 62 pour, 2 contre (MM. Franck NOEL-BARON et Christian CHAZELLET), 6 abstentions (Mmes Karine CROS et Gisèle PABIOU et MM. Jean-Pierre BOUET, Jérôme SAUVANT et ses pouvoirs Joël PLANTIN et Madeleine ROMEUF) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Chantal FARIGOULE et M. Régis DUHAMEL).

2021-03-04 Objet : Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2021 ZA Chambaret Grand Sud

Rapporteur : M. Jean-Louis PORTAL

Section en fonctionnement dépenses : 323 982,00 €
 Section en fonctionnement recettes : 456 155,68 €
 Section en investissement dépenses : 451 723,37 €
 Section en investissement recettes : 451 723,37 €

La délibération est adoptée à 72 pour.

2021-03-05 Objet : Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2021 ZAI RN 102

Rapporteur : M. Jean-Louis PORTAL

Section en fonctionnement dépenses : 760 000,00 €
 Section en fonctionnement recettes : 760 000,00 €
 Section en investissement dépenses : 760 000,00 €
 Section en investissement recettes : 760 000,00 €

La délibération est adoptée à 69 pour et 3 abstentions (M. Jérôme SAUVANT et ses pouvoirs M. Joël PLANTIN et Mme Madeleine ROMEUF).

2021-03-06 Objet : Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2021 Atelier Relais Multiple rural Villeneuve d'Allier

Rapporteur : M. Jean-Louis PORTAL

Section en fonctionnement dépenses : 11 705 €
 Section en fonctionnement recettes : 11 705 €
 Section en investissement dépenses : 28 529,97 €
 Section en investissement recettes : 28 529,97 €

La délibération est adoptée à 71 pour et 1 abstention (M. Christian CHAZELLET).

2021-03-07 Objet : Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2021 Atelier Relais Pôle Artisanat d'art à Saint Ilpize

Rapporteur : M. Jean-Louis PORTAL

Section en fonctionnement dépenses : 620 €
Section en fonctionnement recettes : 620 €
Section en investissement dépenses : 20 €
Section en investissement recettes : 20 €

La délibération est adoptée à 67 pour et 5 qui n'ont pas pris part au vote (Mmes Karine CROS et Gisèle PABIU et MM. Jean-Pierre BOUET, MM. Philippe MOLHERAT et son pouvoir Gaston CHACORNAC).

2021-03-08 Objet : Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2021 Atelier Relais Epicerie à Ally

Rapporteur : M. Jean-Louis PORTAL

Section en fonctionnement dépenses : 18 791,06 €
Section en fonctionnement recettes : 18 791,06 €
Section en investissement dépenses : 11 790,11 €
Section en investissement recettes : 13 952,56 €

La délibération est adoptée à 70 pour, 1 abstention (Mmes Karine CROS) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Guy LAFOND).

2021-03-09 Objet : Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2021 MARPA à Lavouête-Chilhac

Rapporteur : M. Jean-Louis PORTAL

Section en fonctionnement dépenses : 73 021,76 €
Section en fonctionnement recettes : 73 021,76 €
Section en investissement dépenses : 63 287,24 €
Section en investissement recettes : 63 287,24 €

La délibération est adoptée à 71 pour et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Guy LAFOND).

2021-03-10 Objet : Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2021 ZAE Lachamp à Saugues

Rapporteur : M. Jean-Louis PORTAL

Section en fonctionnement dépenses : 336 821,11 €
Section en fonctionnement recettes : 336 821,11 €
Section en investissement dépenses : 567 953,48 €
Section en investissement recettes : 567 953,48 €

La délibération est adoptée à 63 pour, 1 contre (M. Franck NOEL-BARON), 7 abstentions (Mme Gisèle PABIU, Gisèle RASPAIL (Cronce), Martine PAYS et MM. Jean-Pierre BOUET, Denis GAILLARD et son pouvoir Nicolas VIGIER et Ludovic LEYDIER) et 1 qui n'a pas pris part au vote (Mme Anne-Lise JAMON).

2021-03-11 Objet : Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2021 Ordures Ménagères Pays de Saugues

Rapporteur : M. Jean-Louis PORTAL

Section en fonctionnement dépenses : 697 649,07 €
Section en fonctionnement recettes : 697 649,07 €
Section en investissement dépenses : 453 033,26 €
Section en investissement recettes : 453 033,26 €

La délibération est adoptée à 65 pour, 1 contre (MM. Franck NOEL-BARON) et 6 abstentions (Mmes Karine CROS et Gisèle PABIU et MM. Jean-Pierre BOUET, Didier HANSMETZGER, Alain GARNIER et Robert BESSE).

2021-03-12 Objet : Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2021 Atelier Relais Garage Pailhès Langeac

Rapporteur : M. Jean-Louis PORTAL

Section en fonctionnement dépenses : 41 580,47 €
Section en fonctionnement recettes : 41 580,47 €
Section en investissement dépenses : 144 802,30 €
Section en investissement recettes : 192 468,00 €

La délibération est adoptée à 72 pour.

2021-03-13 Objet : Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2021 Atelier Relais Cuisine CAT Langeac

Rapporteur : M. Jean-Louis PORTAL

Section en fonctionnement dépenses : 4 605,00 €
Section en fonctionnement recettes : 13 614,87 €
Section en investissement dépenses : 57 571,51 €
Section en investissement recettes : 57 571,51 €

La délibération est adoptée à 72 pour.

2021-03-14 Objet : Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2021 Auberge de Pays de Chanteuges

Rapporteur : M. Jean-Louis PORTAL

Section en fonctionnement dépenses : 190 687,02 €
Section en fonctionnement recettes : 190 687,02 €
Section en investissement dépenses : 87 813,59 €
Section en investissement recettes : 87 813,59 €

La délibération est adoptée à 57 pour, 3 contre (MM. Franck NOEL-BARON, Didier HANSMETZGER et Régis DUHAMEL), 11 abstentions (Mmes Karine CROS, Gisèle RASPAIL (Cronce), Martine PAYS, Anne-Marie BRUN (pouvoir donné à Didier HANSMETZGER) et Gisèle PABIOU et MM. Jean-Pierre BOUET, Thierry ASTRUC, Denis GAILLARD et son pouvoir Nicolas VIGIER, Alain GARNIER et Ludovic LEYDIER) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Norbert BERNARD).

2021-03-15 Objet : Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2021 Photovoltaïque Pépinière de Chanteuges

Rapporteur : M. Jean-Louis PORTAL

Section en fonctionnement dépenses : 14 490,60 €
Section en fonctionnement recettes : 32 976,92 €
Section en investissement dépenses : 8 643,15 €
Section en investissement recettes : 19 635,50 €

La délibération est adoptée à 71 pour et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Bernard VISSAC).

2021-03-18 Objet : Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2021 Centrale Hydroélectrique de Chanteuges

Rapporteur : M. Jean-Louis PORTAL

Section en fonctionnement dépenses : 63 225,50 €
Section en fonctionnement recettes : 63 225,50 €
Section en investissement dépenses : 613 883,47 €
Section en investissement recettes : 613 883,47 €

La délibération est adoptée à 52 pour, 11 contre (Mme Annie PAGE, Chantal FARIGOULE, Karine CROS, MM. Franck NOEL-BARON, Jean-Pierre BOUET, Alain GARNIER, Christian CHAZELLET et Régis DUHAMEL, Jérôme SAUVANT et ses pouvoirs Joël PLANTIN et Madeleine ROMEUF), 8 abstentions (Mmes Pascale NOËL, Gisèle RASPAIL (Cronce), Martine PAYS, et Gisèle PABIOU et MM. Joël HAUSNER, Michel BECKERT, Christophe BRUGEROLLES et Robert BESSE) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Jean-Michel ALLIGNON).

2021-03-17 Objet : inscriptions des reprises de subventions aux amortissements sur les budgets annexes MARPA Multiple Rural de Villeneuve d'Allier, boulangerie d'Ally

Rapporteur : M. Jean-Louis PORTAL

Les reprises de subventions liées aux amortissements des immobilisations constituent des recettes obligatoires pour les communes et leurs établissements publics dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants. Dès lors, l'ancien EPCI de Ribeyre Chaliergue Margeride n'étant pas tenu à cette obligation, il convient à présent de reconstituer les reprises de subventions aux amortissements antérieurs des budgets annexes MARPA, Multiple Rural de Villeneuve d'Allier et Boulangerie d'Ally.

MARPA	n° inventaire	Montant Brut	reprise antérieur	Amortissement 2021	solde
	3-01.	148 607.29 €	124 830.09 €	5 944.29 €	17 832.91 €
	3-01.	78 787.90 €	12 606.19 €	3 151.51 €	9 454.68 €

MULTIPLE RURAL	n° inventaire	Montant Brut	reprise antérieure	Amortissement 2021	solde
	3-16-2132	23 864.00 €	15 272.96 €	954.56 €	14 318.40 €

Boulangerie d'Ally	n° inventaire	Montant Brut	reprise antérieur	Amortissement 2021	solde
	3-01-2132.	30 489.80 €	4 878.41 €	1 219.59 €	3 658.82 €
	3-01-2132.	6 860.21 €	1 097.81 €	274.40 €	823.41 €
	4-01-2132.	17 238.10 €	12 411.46 €	689.52 €	11 721.94 €

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil communautaire :

AUTORISE la reconstitution et l'inscription des reprises de subventions aux amortissements sur les budgets annexes MARPA, Multiple Rural de Villeneuve d'Allier, boulangerie d'Ally.

La délibération est adoptée à 72 pour

2021-03-18 Objet : Annulation d'affectation de résultat

Rapporteur : M. Jean-Louis PORTAL

L'instruction M14 ne permet pas de résultat d'affectation sur les budgets ZAE et qu'il y a lieu de régulariser les affectations des exercices précédents.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

AUTORISE la reprise des affectations au compte 1068 pour un montant de 127 741.37 €.

DECIDE de faire les écritures comptables pour l'annulation d'affectation de résultat sur le budget.

La délibération est adoptée à 71 pour et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Maurice LAC).

2021-03-19 Objet : Constitution de provisions pour risques au budget général

Rapporteur : M. Jean-Louis PORTAL

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant que le régime de provisionnement semi-budgétaire est de droit commun pour les EPCI,

D'une part, dans le respect du principe de prudence qui oblige à constituer une provision pour risques conformément à l'instruction comptable et budgétaire M14, le Président propose de constituer une provision pour litiges et contentieux à hauteur d'un montant de 100 000 € estimé par la collectivité.

La constitution de cette provision permettra de financer la charge induite par le risque, au moyen d'une reprise. A contrario, la reprise de provision constituerait une recette si le risque venait à disparaître ou si la charge induite ne se réalisait pas.

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil communautaire :

AUTORISE la constitution de nouvelles provisions pour litiges et contentieux pour un montant de 100 000 € au budget général.

AUTORISE l'inscription des écritures au budget général.

La délibération est adoptée à 71 pour et 1 abstention (Mme Karine CROS).

2021-03-20 Objet : Reprise de provisions pour risques au budget des Ordures ménagères

Rapporteur : M. Jean-Louis PORTAL

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Considérant que le régime de provisionnement semi-budgétaire est de droit commun pour les EPCI,

Qu'une provision pour risque conformément à l'instruction comptable et budgétaire M4 a été constituée par délibération du 12 avril 2019 n'a plus lieu d'être.

Par conséquent, il propose la reprise de cette provision pour un montant total de 20 000 €.

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil communautaire :

AUTORISE la reprise de provision constituée pour un montant de 20 000 € au budget annexe des ordures ménagères.

AUTORISE l'inscription des écritures au budget général.

La délibération est adoptée à 68 pour, 2 abstentions (MM. Jean-Pierre BOUET et Alain GARNIER) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Karine CROS et M. Jean-François BLANC).

2021-03-21 Objet : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Rapporteur : M. Jean-Louis PORTAL

Monsieur le Trésorier de Langeac informe la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état annexé, en raison des motifs énoncés (insolvabilité, montants à recouverts inférieurs au seuil de poursuite, tiers introuvables malgré les recherches ou décédés). Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs des titres figurant sur les listes jointes concernant le budget des Ordures Ménagères.

- **4 000 € créances en non-valeurs,**

Après avoir exposé les listes, le Président explique aux Conseillers Communautaires que la Communauté de Communauté des Rives du haut-Allier doit statuer sur l'admission de créances en non-valeurs et en créances éteintes.

L'admission en non-valeurs n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire :

DECIDE d'admettre en non-valeur la somme de **4 000 €** en émettant un mandat au compte 6541 créances admises en non-valeur au budget général,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce afférente à ce sujet.

La délibération est adoptée à 67 pour et 5 abstentions (Mmes Karine CROS, Chantal FARIGOULE et Martine PAYS et MM. Christian CHAZELLET et Thierry ASTRUC).

2021-03-22 Objet : DEMANDE DE SUBVENTION DGD – Maison communautaire et culturelle de proximité à Saugues

Rapporteur : M. Jean-Louis PORTAL

Vu la délibération du 13 mars 2018 N°2018-01-35 relative à l'autorisation pour la consultation et l'engagement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de maison communautaire

Vu la délibération du 12 mars 2019 N°2019-01-09 relative à la validation du plan de financement – Maison communautaire – Saugues

Vu la délibération N° 2020.08.08 relative à la demande de DSIL 2021,

Le Président rappelle à l'Assemblée que la Communauté de communes des rives du Haut-Allier souhaite réaliser une maison communautaire culturelle de proximité à Saugues.

Il s'agit de réhabiliter le bâtiment de l'ancien Hôtel de France situé rue des fossés à Saugues sur 3 niveaux de 170 m² environ chacun afin d'y installer :

- des services communautaires sur 40% de la surface soit environ 204 m²
- une bibliothèque municipale sur 60% de la surface soit environ 306 m²

Le plan de financement prévisionnel est le suivant:

DEPENSES	Montant en euros	
Travaux	882 856.72	
Travaux en variante	105 637,50	
Maîtrise d'œuvre (8.15%)	80 562.28	
TOTAL	1 069 056.50	
RECETTES	Montant en euros	Taux
Région	200 000	18.7%
DSIL 2021	209 370.19	19.6%
DGD (assiette subventionnable : 641 433.90 soit 40.8%)	261 875.01	24.5%
Département (assiette subventionnable : 641 433.90 soit 20.7%)	184 000	17.2%
Autofinancement (20%)	213 811.30	20%
TOTAL	1 069 056.50	100%

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire,

VALIDE le projet présenté,

VALIDE le nouveau plan de financement présenté,

AUTORISE M. Le Président à déposer le dossier de demande de subvention DGD

AUTORISE M. Le Président à signer cette demande et à faire toutes les démarches utiles à l'aboutissement de ce dossier.

La délibération est adoptée à 64 pour, 4 abstentions (Mme Gisèle RASPAIL (Cronce), MM. Alain GARNIER, Ludovic LEYDIER et Michel AUBAZAC) et 4 qui n'ont pas pris part au vote (Mmes Annie PAGE, Chantal FARIGOULE et Eliane CHANY et son pouvoir M. Paul TORRENT).

2021-03-23 Objet : Modification des représentants à l'organe délibérant du Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut Allier (SMAT)

Rapporteur : M. Jean-Louis PORTAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L-5211-6 et L-2122-25,

Vu les statuts du SMAT du Haut-Allier et notamment son article 9,

Considérant que le SMAT du Haut-Allier est administré par un organe délibérant dont les délégués sont élus dans chaque conseil municipal des communes membres de la Communauté de communes des Rives du Haut-Allier au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que l'élection définitive appartient au Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Rives du Haut-Allier,

Vu la délibération du 23 mars 2021 de la commune de Saint Cirgues,

Considérant que le choix du conseil municipal peut porter sur tout citoyen remplissant les conditions requises pour être conseiller municipal ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Le Président précise que, sur proposition des Communes, la Communauté de communes des rives du Haut-Allier doit élire un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune pour siéger au sein de l'organe délibérant du SMAT du Haut-Allier.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

ACCEPTE les modifications,

DIT que les délégués Communautaires au SMAT du Haut-Allier se définissent comme suit :

COMMUNE	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
ALLY	Lidia ADMIRAL	Michèle MORIN
ARLET	Chantal TRON	Stéphane RAVERDY
AUBAZAT	Stéphane PLET	Marie-Christine GUITTAT
AUVERS	Sylviane MONNIER	René SOULIER
BERBEZIT	Pierre FEDOU	Nathalie BOUDOUL
BLASSAC	Stéphane GUITTARD	Iscia TRIPARD
CERZAT	Olivier VERDIER	Annie BEAUNE
CHANAILEILLES	Gérard ROUSSET	Christiane VAUSSELIN
CHANTEUGES	Véronique LEBRETON	Julien VIZADE
CHAZELLES	Dominique SERVANT	Josiane BOYER
CHARRAIX	Christian PEYRELIER	Annie DURSAP
CHASSAGNES	Aurélié MERLINO	Jean-Pierre MARTIAL
CHASTEL	Sébastien CHOPART	Jean-Michel LACROIX
CHAVANCIAC-LAFAYETTE	Maurice LAC	Michel GARNIER
CHILHAC	Pierre-Jean GALLET	Gautier LAJOINIE
COLLAT	Emilie TRESS	Marie-Christine DELABRE
COUTEUGES	Alain BESSON	Jean-Marie MEYNIER
CRONCE	Delphine REGNIER	Valérie COUDERT
CUBELLES	Jean-Pierre MARIE	Olivier FAUDIN
DESGES	Pascal VISSAC	Jean-Paul BISCARRAT
DOMYRAT	Christophe BRUGEROLLE	Laurent CHAUCHON
ESPLANTAS / VAZEILLES	Daniel CARLET	Sonia CHARDON
FERRUSSAC	Annie BERTHET	Nathalie VIZADE
GREZES	Noël COSTON	Jean-Marc CUBIZOLLES
JAX	Jean-François BLANC	Marie SEGONNE
JOSAT	Mickaël BARRY	Mickaël BELLUT
LA BESSEYRE-SAINT-MARY	Jean-Marc PAGES	Jean PASCAL
LA CHOMETTE	Marie-Andrée PERREY	Florence CHATEAUNEUF
LANGÉAC	Gérard BEAUD	Mathieu FLANDIN
LAVOUTE CHILHAC	Christian DAUPHIN	Hélène VUARIN
MAZERAT-AUROUZE	Stéphanie RIAS	Lydie BERTONI
MAZEYRAT-D'ALLIER	Philippe MOLHERAT	Loïc TRONCHERE
MERCOEUR	Dominique VALLON	Gilles CHAUME
MONTCLARD	Danielle BAUDIN	Thierry FOUILLOUX
PAULHAGUET	Jacques FACY	Hubert DE VERNEUIL

PEBRAC	Clélie TRIPARD	Marie JOLIVET
PINOLS	Annie BAYOL	Mireille CROZEMARIE
PRADES	André DORIER	Monique BENOIST
SALZUIT	Noël ITIER	Bernard BON
SAUGUES	Gaston CHACORNAC	Jérôme SAUVANT
SAINT-ARCONS-D'ALLIER	François VEDRINE	Jean-Michel DURAND
SAINT-AUSTREMOINE	François-Xavier LAMBERT	Gilbert DELIVERT
SAINT-BERAIN	Valérie ROCHE	Admed MEHDEB
SAINT-CIRGUES	Corinne MOURONVAL	Lise DEPIEDS
SAINT-DIDIER-SUR-DOULON	Michel SALLE	Catherine POUGHON
SAINTE-EUGENIE-DE-VILLENEUVE	Sébastien GERENTON	Joffrey LOREAUX
SAINT-GEORGES-D'AURAC	Alain GARNIER	Christine PEGHAIRE
SAINT-JULIEN-DES-CHAZES	Alain MERLE	Brigitte LESPINASSE
SAINT-PAL DE SENOUIRE	Gilles VESSAYRE	Claude TISSEUR
SAINT-PREJET-ARMANDON	Paul-Georges LACROIX GILLES	BONY Alain
SAINT-PRIVAT-DU-DRAGON	Agnès JEAN	Michèle MÖSELER
SAINTE-MARGUERITE	Thierry GARNIER	Jean-Jacques LUDON
SIAUGUES SAINTE MARIE	André RICHARD	Gilles RUAT
TAILHAC	Sandrine BRUSTEL	Hélène SABATIER
THORAS	Marie-Claude COUFORT	Yvan CELLIER
VALS LE CHATEL	Alice CUBIZOLLES	Régis DUHAMEL
VARENNES SAINT HONORAT	Robert BESSE	Bernard COUDERT
VENTEUGES	Philippe LAPLACE	Joëlle CUBIZOLLES
VILLENEUVE D'ALLIER	Valentin BERTRAND	Florence HUBERT
VISSAC-AUTEYRAC	Pascale BLAUGY	Cédric COMTE

La délibération est adoptée à 66 pour et 6 qui n'ont pas pris part au vote (Mmes Caroline SAHUC, Nathalie BOUDOUL, M. Didier HANSMETZGER et son pouvoir Mme Anne-Marie BRUN, Pascal BISCARRAT, Jean-Pierre BOUET).

2021-03-24 Objet : Aide financière pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique

Rapporteur : M. Philippe MOLHERAT

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes des Rives du Haut-Allier n°2019.07.16
Vu les objectifs fixés dans le programme TEPOSCV de la communauté de commune ;
Vu l'approbation du projet par les membres du Bureau réunis le 06/04/2021.

A travers des engagements fixés dans son programme TEPOSCV, la communauté de communes des Rives du Haut-Allier s'est engagée dans le développement des modes de déplacements doux sur tout le territoire. Plus particulièrement, la place faite aux déplacements vélo s'est développée notamment grâce à la création de piste cyclable.

Aujourd'hui, la communauté de communes souhaite poursuivre cet engagement par la mise en place d'un dispositif d'incitation financière à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique.

Dans ce cadre, la communauté de commune fixe le montant de l'aide à l'acquisition d'un vélo électrique à 150 € par matériel acheté neuf et par bénéficiaire majeur (1 par foyer) résidant sur le territoire des Rives du Haut-Allier en suivant les conditions de ressources de l'Etat, dans la limite des 20 premiers dossiers déposés par an.

Cette aide financière est proposée aux personnes qui résident sur le territoire de la communauté de communes des Rives du Haut-Allier pour une période comprise entre le dès la date de signature de la convention et ce jusqu'au 31 décembre 2021.

Cette subvention concerne les vélos à assistance électrique au sens de la définition de la directive 2002/24/CE du 18 mars 2002 : « cycle à pédalage assisté, équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 kilomètres / heure, ou plus tôt, si le cycliste arrête de pédaler » (correspondance de la norme française NF EN 15194).

Compte tenu de la diversité des modèles présents sur le marché, le certificat d'homologation correspondant sera exigé dans le dossier de demande d'aide.

L'acquisition du matériel et la demande d'aide financière doivent être effectués entre le 12 avril 2021 et le 31 décembre 2021.

L'aide ne peut être octroyée qu'une seule fois pour l'achat d'un seul matériel éligible et par foyer.

Le bénéficiaire s'engage à ne pas revendre le matériel ayant fait l'objet d'aide dans un délai de 3 ans suivant la date de la signature de la convention.

L'aide sera versée dans le cadre d'une convention conclue entre chaque bénéficiaire et la communauté de communes des Rives du Haut-Allier.

Pour pouvoir bénéficier de l'aide, les demandeurs devront adresser à la communauté de communes un dossier comportant les pièces suivantes :

- Un formulaire de demande dûment complété et accompagné des pièces justificatives requises,
- Une convention de subvention complétée et signée en deux exemplaires.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

APPROUVE le principe de l'attribution d'une aide pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant de 150 € par matériel acheté neuf et par bénéficiaire majeur (1 par foyer) résidant sur le territoire des Rives du Haut-Allier en suivant les conditions de ressources de l'Etat, dans la limite des 20 premiers dossiers déposés par an.

APPROUVE l'attribution de cette aide sous réserve que l'acquisition du matériel et la demande d'aide financière pour une période comprise dès la date de signature de la convention et ce jusqu'au 31 décembre 2021.

APPROUVE la création d'un budget dédié à cette opération qui s'appliquera sur la période du 12 avril 2021 au 31 décembre 2021.

AUTORISE le Président à signer la convention ci-jointe avec chaque bénéficiaire de l'aide.

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

La délibération est adoptée à 64 pour, 2 contre (M. Thierry ASTRUC et Jean-Claude BAGES), 5 abstentions (Mme Gisèle RASPAIL (Cronce), MM. Denis GAILLARD et son pouvoir Nicolas VIGIER, Régis DUHAMEL et Robert BESSE) et 1 qui n'a pas pris part au vote (Mme Anne-Lise JAMON).

2021-03-25 Objet : Autorisation de signature de la convention d'adhésion au programme national Petites Villes de Demain avec le Préfet, délégué territorial de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, et les Maires des communes de Saugues, Langeac et Paulhaguet.

Rapporteur : M. Gaston CHACORNAC

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence

de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

En Haute-Loire, ce sont 27 communes qui ont été retenues par le préfet de région à l'issue d'un processus de sélection départemental.

Les communes de Saugues, Langeac et Paulhaguet ont dûment et conjointement, sous l'égide de la Communauté de Communes des Rives du Haut Allier exprimées leurs candidatures au programme par courrier le 10 Novembre 2020 et ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par la préfecture de département de la Haute-Loire le 17 décembre 2021.

Mme la Vice-Présidente présente les 3 piliers du programme porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires au bénéfice des villes lauréates :

- un appui global en ingénierie, notamment par le biais du financement à 75 % d'un chef de projet Petites Villes de Demain ;
- des outils et expertises sectorielles, dans l'ensemble des champs nécessaires à la revitalisation des centralités, et notamment l'habitat, le commerce, l'économie locale et l'emploi, les mobilités douces, la transition écologique ;
- un accès à un réseau professionnel étendu, au travers de la création du « Club Petites Villes de Demain ».

Pour les communes lauréates du dispositif et leurs intercommunalités, les étapes à franchir sont les suivantes :

- signature d'une convention d'adhésion : premier acte d'engagement dans le programme, cette convention est co-signée par les exécutifs des communes lauréates et de l'intercommunalité, par le préfet, et le cas échéant par tout autre partenaire institutionnel et technique.

La signature de cette convention d'adhésion permet de solliciter le co-financement du chef de projet.

- recrutement du chef de projet : il assure le pilotage opérationnel du projet de revitalisation pour le compte des exécutifs locaux. Le portage administratif du chef de projet sera assuré par la Communauté de Communes.

- la signature d'une convention cadre Petites Villes de Demain, dans les 18 mois suivant la signature de la convention d'adhésion. Celle-ci contient la stratégie de revitalisation et les actions et moyens à déployer pour la concrétiser.

Mme la Vice-Présidente donne lecture du projet de convention d'adhésion et invite le conseil à délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

AFFIRME son engagement dans le programme Petites Villes de Demain, au côté des villes lauréates sur le territoire de la communauté de communes ;

AUTORISE la Vice-Présidente à signer la convention d'adhésion au programme.

AUTORISE la Vice-Présidente à ouvrir un appel à candidature pour recruter un chef de Projet.

DONNE son accord pour que la **Vice-Présidente** engage toutes les démarches y afférentes.

La **délibération** est adoptée à 71 pour et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Jean-Louis PORTAL).

2021-03-26 Objet : Affectations de subventions aux organismes de droit privé et aux associations (1ère session).

Rapporteur : M. Jacky DELIVERT

Vu les propositions de la commission Communication Culture-Sports-Loisirs Tourisme,

Vu les propositions du bureau,

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que des demandes de subventions ont été déposées au siège de la Communauté de communes pour une première tranche d'attributions.

La commission a reçu les organisations demandant une somme supérieure à 1 000€, les nouvelles organisations et a proposé d'affecter un montant de subvention à l'ensemble des organismes.

Le bureau a validé les montants dans la limite de l'enveloppe budgétaire inscrite au BP 2021 :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES RIVES DU HAUT-ALLIER	
Association ou organisation	Montant de la subvention en euros pour 2021

DOMAINE CULTURE LOISIRS SPORT TOURISME	
Culture	
Six cordes au fil de l'Allier (5 ^e festival de guitare de Chanteuges)	1 500
Festival celte en Gévaudan à Saugues et Venteuges (soutien nouvelles contraintes techniques)	4 500 + 2 000
Belle Journée (20 ^e édition des fêtes Lafayette à Langeac avec ballet-spectacle)	6 000
Le Rocher d'écriture (promotion du salon du livre de Prades)	600
Domeyrat réinventé (aide exceptionnelle à la promotion et l'animation du château)	3 500
Panpa Haut-Allier (programmation culturelle de la Maison des oiseaux de Lavoûte-Chilhac)	2 000
Club Lafayette (mise en valeur du personnage de Lafayette sur le territoire)	650
Un écran des étoiles (festival cinéma de plein air à Paulhaguet et Chavaniac-Lafayette)	600
Sport	
La Gévaudane à Saugues (organisation course pédestre référencée FFRP)	400
Pleine nature Haut-Allier (soutien exceptionnel à l'animation de la gym senior)	1000
Ingrizor (nouveau festival de bloc « Des boules et des croix » à Charraix)	1662,50
Moto-club du Haut-Allier (organisation exceptionnelle de la finale du Mondial d'enduro GP)	30 000
Autres loisirs, environnement, foires, fêtes	
JSP Saugues (organisation de la course familiale Saugues fire color run)	285
Société de pêche de St Pal de Senouire (1 ^{ère} Fête de la pêche et de la jeunesse)	500
TOTAL	55 197,50

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil :

VALIDE l'affectation de subventions et actions complémentaires comme définie ci-dessus.

La délibération est adoptée à 68 pour, 3 abstentions (MM. Joël HAUSNER, Thierry ASTRUC et Robert BESSE) et 1 qui n'a pas pris part au vote (Mme Annie PAGE).

2021-03-27 Objet : Modalités de participation et de signature de conventions pour le Critérium du Dauphiné 2021.

Rapporteur : M. Jacky DELIVERT

Vu la compétence communautaire dans le domaine de la promotion touristique,

Vu les propositions de la commission Communication Culture-Sports-Loisirs Tourisme,

Vu l'avis du bureau,

Le Président explique aux conseillers communautaires que le territoire de la Communauté de communes des rives du Haut-Allier est propice à la pratique professionnelle du vélo, avec des parcours de montagne reconnus, et qu'il accueillera le 73^{ème} Critérium du Dauphiné les 31 mai et 1er juin 2021 prochain, avec une arrivée à Saugues le 31/05 et un départ le lendemain 01/06 de Langeac.

Cette manifestation est l'une des plus importantes sur le calendrier international. Elle rassemble sur 5 étapes un plateau exceptionnel de l'élite mondiale. Elle est présentée comme la répétition générale avant le Tour de France. Les retombées économiques et médiatiques sont importantes pour l'ensemble du territoire avec 600 nuitées rien que pour l'accueil de l'organisation. L'épreuve fait l'objet d'une retransmission sur France Télévision et dans 190 pays, 28 diffuseurs, ce qui représente un peu moins de 20 millions de téléspectateurs. Environ soixante-dix journalistes suivent l'épreuve au quotidien. Les réseaux sociaux sont également très mobilisés.

Pour l'accueil de cette épreuve arrivée et départ, le montant de la participation demandée aux deux communes est de : 72 000 € TTC.

Il vous est proposé que la Communauté de communes participe pour un montant de : 20 000 € TTC, sachant par ailleurs que les communes pourront solliciter une aide auprès du Département de la Haute-Loire au titre des Manifestations et événementiels sportifs pour un montant global de : 12 000 € TTC (base).

Après en avoir débattu et sur proposition de la **Vice-Présidente**, le Conseil communautaire décide :

D'APPROUVER cette participation,

D'AUTORISER la Vice-Présidente à signer une convention avec les communes et la structure organisatrice du Critérium du Dauphiné, fixant sa participation à 10 000 € TTC par commune.

La délibération est adoptée à 65 pour, 4 contre (Mmes Annie PAGE, Chantal FARIGOULE, MM. Jérôme SAUVANT et son pouvoir Joël PLANTIN), 2 abstentions (M. Franck NOEL-BARON et Jean-Pierre BOUET) et 1 qui n'a pris part au vote (M. Christophe BRUGEROLLE).

2021-03-28 Objet : Renouvellement de la convention de partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunautaire des Gorges de l'Allier.

Rapporteur : M. Jacky DELIVERT

Vu la compétence communautaire dans le domaine de la promotion touristique,
Vu le projet de convention ci-annexé,

Monsieur le Président explique aux conseillers communautaires qu'il convient de renouveler le partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunautaire pour l'année en cours sous la forme d'une convention.

Cette convention a pour objet de définir les conditions de partenariat entre l'OTI des Gorges de l'Allier et la Communauté de Communes des rives du Haut-Allier en faveur de la promotion touristique et du développement de la notoriété de la destination Haut-Allier.

Pour 2021, le coût de ce partenariat est prévisionnellement estimé à 110 222,18 €

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire décide :

D'APPROUVER les modalités de la convention,

D'AUTORISER le Président à signer la convention pour l'année en cours.

La délibération est adoptée à 68 pour, 1 abstention (Mme Lydie BERTONI) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (Mmes Anne-Lise JAMON, Annie BOULARAND et M. Gérard GOUDARD).

2021-03-29 Objet : Validation du plan de financement et demande de subvention Leader pour la réalisation d'un nouvel espace VTT-FFC sur le territoire des rives du Haut-Allier

Rapporteur : Mme Florence BELLUT

Vu les compétences de la Communauté de communes en matière de promotion touristique,
Vu les propositions de la commission Communication Culture-Sports-Loisirs Tourisme,
Vu l'avis du bureau,

Le Président explique aux membres du conseil communautaire que les rives du Haut-Allier sont une destination touristique pour le VTT. 2 grandes traversées VTT parcourent le territoire de la CCRHA : la *Grande Traversée du Massif Central* dont l'itinéraire principal passe par le Mont-Mouchet et le Domaine du Sauvage avec une seconde entrée depuis Langeac vers Saint-Julien des Chazes, Saugues et Thoras, et la *Grande traversée de la Haute-Loire en VTT* qui entre au sud au Vernet/St Bérain et ressort au nord à Villeneuve d'Allier.

L'Espace VTT-FFC des rives du Haut-Allier est constitué pour sa part de 2 anciens espaces VTT (Langeac et Saugues) regroupés en un seul espace qui nécessite une remise à niveau : toilettage (modifications, suppressions) des anciens circuits, ajout de circuits sur les secteurs non couverts : Lavoûte-Chilhac, Paulhaguet, Saint-Pal de Senouire.

Il est donc proposé une opération de dé-balisage/balisage des circuits, réalisation d'un dépliant des parcours ou travel plan, création de signalétique au départ des 12 itinéraires pré-retenus. Durée prévisionnelle de réalisation : 2, 5 mois.

Aussi et dans ce cadre, le Président explique qu'il conviendrait de déposer un dossier de demande de subvention au titre du programme Leader sur l'axe : « promouvoir/communiquer sur l'offre touristique et les atouts de notre territoire ».

• **Plan de financement**

Dépenses	Montants
Prestation balisage/débalisage	17 300€
Réalisation travel plan et carte	4 400 €
12 panneaux signalétique	3 000 €
TOTAL	24 700 €

Financements	Montant
Leader	19 760 € (80%)
CCRHA	4 940 € (20%)
TOTAL	24 700 €

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil :

VALIDE le plan de financement et **AUTORISE** le Président à solliciter la subvention au titre du Leader, **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

La délibération est adoptée à 70 pour et 2 qui n'ont pas pris part au vote (Mmes Caroline SAHUC et Marie-Andrée PERREY).

2021-03-30 Objet : Validation du plan de financement et demande de subvention Leader pour la réalisation d'un topoguide des PR remarquables sur le territoire des rives du Haut-Allier.

Rapporteur : Mme Florence BELLUT

Vu les compétences de la Communauté de communes en matière de promotion touristique,
Vu les propositions de la commission Communication Culture-Sports-Loisirs Tourisme,
Vu l'avis du bureau,

Le Président explique aux membres du conseil communautaire que les chemins de Petite Randonnée (PR) représentent un linéaire important de 910 km et constituent un vrai atout touristique pour notre territoire. A 90% ces PR sont labellisés Respirando (la marque de la Maison du Tourisme de Haute-Loire) qui garantit :

- Des itinéraires empruntant exclusivement le domaine public, garantissant leur pérennité,
- Des chemins avec moins de 30 % de surface goudronnée,
- Une signalétique homogène au départ de chaque PR,
- Un balisage répondant aux nouvelles normes de la charte officielle du balisage,
- Des chemins sécurisés et régulièrement entretenus.

La promotion de ces PR est faite via des topoguides sectorisés dont les différentes éditions sont pratiquement épuisées. En 2020, des fiches issues des topoguides existants ont été mises à disposition dans les OT car la demande pour le support demeure importante.

Il est donc proposé de réaliser un nouveau « topoguide vitrine » des plus beaux PR de notre territoire, vendu nationalement, dans les FNAC, les librairies spécialisées, les magasins de sport, les grandes surfaces, sur Internet. Durée prévisionnelle de réalisation : 6 mois.

Aussi et dans ce cadre, le Président explique qu'il conviendrait de déposer un dossier de demande de subvention au titre du programme Leader sur l'axe : « promouvoir/communiquer sur l'offre touristique et les atouts de notre territoire ».

• **Plan de financement**

Dépenses	Montants
Edition Topoguide FFPR 4000 ex	24 000 €
TOTAL	24 000 €

Financements	Montant
Leader	19 200 € (80%)
Autofinancement	4 800 € (20%)
TOTAL	24 000 €

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil :

VALIDE le plan de financement et **AUTORISE** le Président à solliciter la subvention au titre du Leader, **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

La délibération est adoptée à 72 pour.

Signatures :

**Le Président de Communauté de Communes
des Rives du Haut-Allier**
Mr Gérard BEAUD



Le Secrétaire de séance
M. Jean-Louis PORTAL

